

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023

Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 07 décembre 2023

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (sortie à 21h44 et retour à 21h46), Christophe BROCHARD, Arièle CAPUOZZO, Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND (jusqu'à son départ à 20h34), Vincent DURAND, Jean-Michel FERRUIT, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (jusqu'à son départ à 19h31), Philippe GUERIN, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Frédéric LELONG (à son arrivée à 18h55), Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN (jusqu'à son départ à 20h59), Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h50, sortie à 21h23 et retour à 21h26), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Elham AOUN (avant l'arrivée de Géraldine STIVAL à 18h50, et à la sortie de Géraldine STIVAL à 21h23, retour à 21h26), Max GAUTHIER (à son départ à 19h31), Frédéric LELONG (avant son arrivée à 18h55), Corinne MAGNIN (à son départ à 20h59), Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h50).

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET, Edmond DECOUX est remplacé par Arièle CAPUOZZO.

Absents : Valérie ARGOUD, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Jacqueline GUICHARD, Philippe LATOUR, Jean-Pierre LOVET, Fabien RAJON (après le départ de Claire DURAND à 20h34), Véronique SEYCHELLES.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h50), Joëlle BATTIER donne pouvoir à Patrick BELMONT, Besma CARON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Claire DURAND donne pouvoir à Jean-Paul PAGET (à son départ à 20h34), Bernard EVRARD donne pouvoir à Daniel VITTE, Isabelle FERROUD donne pouvoir à Bernard BADIN, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Laurent MICHEL, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Jacques GARNIER donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND (jusqu'à son départ à 20h34), Jean-Louis REYNAUD donne pouvoir à Michel REYNAUD.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Patrick BLANDIN.

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du Conseil communautaire des 21 septembre 2023 et 26 octobre 2023.

Arrivées de Géraldine STIVAL à 18h50 (avec le pouvoir d'Elham AOUN), et Frédéric LELONG à 18h55, le quorum est modifié.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Développement durable

1.1 (2023-235) Instauration de la Prime air bois

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver l'instauration de la prime air bois dans les modalités d'application définies dans la délibération et d'approuver le budget de 50 000 € pour la mise en œuvre de la prime air bois pour les années 2024-2025.

1.2 (2023-236) Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein de la SAS Plan'Et Soleil

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 1 abstention (Gilles BOURDIER))

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit de désigner Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement Durable et des Mobilités pour représenter la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au sein des instances de la SAS Plan'Et Soleil.

Mutualisation

1.3 (2023-237) Convention concernant les prestations de voirie précisant les modalités techniques et financières de l'assistance technique proposée par le service voirie (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Patrick BLANDIN, Vice-président en charge de la mutualisation et du projet de territoire

Il s'agit de valider la convention pour les prestations de voirie précisant les modalités techniques et financières de l'assistance technique proposée par le service voirie de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné auprès de ses communes membres.

Départ de Max GAUTHIER à 19h31, le quorum est modifié.

Plan Alimentaire Territorial

1.4 (2023-238) Approbation de la stratégie du Projet Alimentaire Territorial des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière

Il s'agit d'approuver la stratégie du Plan Alimentaire Territorial pour la mise en œuvre de la feuille de route 2023-2027 en faveur d'une alimentation locale, durable, de qualité et accessible à tous, ici exposée et détaillée en annexe.

Environnement, GEMAPI

1.5 (2023-239) Convention de mutualisation pour la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Environnemental de la vallée de la Bourbre 2024-2027 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver la convention de mutualisation pour la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Environnemental de la vallée de la Bourbre 2024-2027 et d'approuver la désignation des représentants au sein du comité du pilotage.

1.6 (2023-240) Convention cadre pour la plantation de haies (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver la convention cadre sur la mise en œuvre d'opérations de plantation de haies sur le territoire des Vals du Dauphiné.

1.7 (2023-241) Avis relatif à la mise en place d'une zone de préemption sur l'ENS du Pont du Gua (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit de donner un avis favorable à la mise en place d'une zone de préemption au sein de l'ENS du Pont du Gua, sur les parcelles présentées en annexe.

1.8 (2023-242) Avis relatif à la mise en place d'une zone de préemption sur l'ENS des Marais de la Tour (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit de donner un avis favorable à la mise en place d'une zone de préemption au sein de l'ENS des Marais de la Tour, sur les parcelles présentées en annexe.

Eau et assainissement

1.9 (2023-243) Mutualisation de l'animation des captages prioritaires (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver la poursuite de la mutualisation de l'animation des captages prioritaires.

1.10 (2023-244) Convention de mise à disposition de parcelle au Syndicat des eaux des Abrets (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver la convention de mise à disposition de la parcelle 165AD533, sur la commune des Abrets en Dauphiné, au Syndicat des eaux des Abrets.

1.11 (2023-245) Plan d'actions de réduction des pertes en eau du réseau d'eau potable 2023-2026 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'adopter le plan de lutte contre les pertes en eau du réseau d'eau potable 2023-2026, annexé à la délibération.

1.12 (2023-246) Tarifs de l'eau et assainissement collectif et tarifs annexes du service eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver les tarifs et redevances du service de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024.

1.13 (2023-247) Convention d'usage partagé avec le Département de l'Isère du site de l'abri à sel à Saint Jean de Soudain (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'autoriser la convention d'usage partagé avec le Département de l'Isère du site de l'abri à sel à Saint Jean de Soudain et son aire de lavage.

2. RESSOURCES

Administration générale

2.1 (2023-248) Modification n°2 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Région de Biol

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Région de Biol, les autres délégués étant inchangés.

Délégué suppléant : Nathalie DI GIAMBERARDINO (Belmont)

Ressources Humaines

2.2 (2023-249) Créations de postes - décembre 2023

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la création des postes cités.

Départ de Claire DURAND à 20h34 (Le pouvoir de Fabien RAJON à Claire DURAND n'est plus valable). Elle donne pouvoir à Jean-Paul PAGET. Le quorum est modifié.

2.3 (2023-250) Conditions d'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les conditions définies.

Stratégie financière

2.4 (2023-251) Présentation du rapport quinquennal des attributions de compensation 2017-2022 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation tel qu'annexé, et du débat qui s'en est suivi.

2.5 (2023-252) Révision libre de l'attribution de compensation pour la commune de Pont de Beauvoisin dans le cadre du transfert de la compétence construction / aménagement de la Médiathèque

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'acter à compter du 1^{er} janvier 2024, de la diminution de 50 000 € du montant de l'attribution de compensation de Pont de Beauvoisin dans le cadre du transfert de compétence de la Médiathèque et de fixer en conséquence le nouveau montant des charges transférées au titre de la prise des compétences de la médiathèque de Pont de Beauvoisin à 56 123 euros (52 475 euros pour la part fonctionnement et 3 648 euros pour l'investissement), à compter du 1^{er} janvier 2024.

2.6 (2023-253) Décision Modificative n° 03/2023 du Budget général, Budget annexe des Actions Economiques et du Budget annexe des Aménagements de zones

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver la Décision Modificative n°03/2023 du Budget général, Budget annexe des Actions Economiques et du Budget annexe des Aménagements de zones.

2.7 (2023-254) Budget général - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget général pour un montant de 2 304,76 €.

2.8 (2023-255) Budget annexe des Actions Economiques - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter le montant de ces créances irrécouvrables au Budget annexe des Actions Economiques pour un montant de 33 203,54 €.

2.9 (2023-256) Budget annexe de l'Eau et Budget annexe de l'Assainissement – Créances irrécouvrables et effacement de dettes

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 1 opposition (Gisèle GAUDET), 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter le montant de ces créances irrécouvrables au Budget annexe de l'Eau et au Budget annexe de l'Assainissement pour un montant de 98 598,82 €.

2.10 (2023-257) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Créances irrécouvrables et effacement de dettes

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 1 opposition (Gisèle GAUDET), 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter le montant de ces créances irrécouvrables au Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour un montant de 110,00 €.

Stratégie patrimoniale

2.11 (2023-258) Signature d'un bail entre la société TDF et la Communauté de communes (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver la signature du bail avec la société TDF dans les conditions définies.

3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

3.1 (2023-259) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SAS NOBOO (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SAS NOBOO dans la cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

Départ de Corinne MAGNIN à 20h59, le quorum est modifié.

3.2 (2023-260) Cession d'un terrain à l'entreprise PREFAPRO sur la ZA Muneri à Romagnieu (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle cadastrée ZI 82 pour partie, lot B, sur une surface d'environ 2 573 m² sur la commune de Romagnieu, ZA Muneri, à l'entreprise PREFAPRO, représentée par Monsieur Frédéric FIORE, directeur ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 35 € HT/m², sous réserve de la validation des esquisses par les élus.

3.3 (2023-261) Redistribution des espaces de vie à la pépinière d'entreprises LE CAP à St Clair de la Tour et modification des tarifs

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de donner un avis favorable à :

- la transformation de l'espace co-working en petite salle de réunion,
 - la transformation de la petite salle de réunion en bureau n°11 avec accessibilité PMR,
 - la proposition de la tarification de la petite salle de réunion,
 - la proposition de la tarification du bureau n°11,
 - ne plus proposer de domiciliation à partir de la date d'exécution de la délibération tout en gardant actif les domiciliations en cours,
 - la suppression de l'espace co-working,
- d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la pépinière d'entreprises LE CAP à compter du 1^{er} janvier 2024.

3.4 (2023-262) Ouvertures dominicales 2024 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 1 opposition (Jean-Marc BOUVET), 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales sur la base des calendriers transmis par les communes de La Tour du Pin et Saint Jean de Soudain, pour l'année 2024.

3.5 (2023-263) Convention cadre de partenariat quadripartite pluriannuelle 2024-2026 entre la Mission Locale Nord-Isère (MLNI), les Communautés de communes Les Vals du Dauphiné, Les Balcons du Dauphiné et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Thérèse TISSERAND ne prend pas part au vote, élue intéressée à l'affaire.

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la convention cadre de partenariat 2024-2026 entre la Mission Locale Nord-Isère, les Communautés de communes Les Vals du Dauphiné, Les Balcons du Dauphiné et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et de valider l'engagement annuel au versement d'une cotisation dans le cadre de la convention quadripartite 2024-2026 d'un montant de 107 235€.

3.6 (2023-264) Convention bilatérale pluriannuelle 2024-2026 entre la Mission locale Nord-Isère (MLNI) et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Thérèse TISSERAND ne prend pas part au vote, élue intéressée à l'affaire.

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la convention bilatérale pluriannuelle 2024-2026 entre la Mission Locale Nord-Isère et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Politique agricole

3.7 (2023-265) Convention cadre pluriannuelle de partenariat entre la Chambre d'Agriculture de l'Isère et la Communauté de communes pour la période 2024-2026 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière

Il s'agit d'approuver la signature de la convention de partenariat 2024-2026 entre la Chambre d'Agriculture de l'Isère et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.8 (2023-266) Convention cadre pluriannuelle d'assistance technique foncière entre la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière

Il s'agit d'autoriser la signature de la convention cadre pluriannuelle d'assistance technique foncière avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes et d'approuver les modalités financières à hauteur d'un abonnement de 100 € HT par an et par commune soit 4 320 € TTC, ainsi que les montants d'honoraires pour les différentes interventions sollicitées par la Communauté de communes.

Sortie de Géraldine STIVAL (avec le pouvoir d'Elham AOUN) à 21h23, le quorum est modifié.

Urbanisme

3.9 (2023-267) Convention de coopération pour la mise en œuvre de l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (OFPI) pour la période 2024-2027 et participation financière 2023 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver la convention de coopération 2024-2027 permettant d'établir les modalités de fonctionnement et de mise en œuvre des travaux de l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (OFPI) et de valider la participation financière à l'OFPI pour l'année 2023 pour un montant de 3 000€.

Retour de Géraldine STIVAL (avec le pouvoir d'Elham AOUN) à 21h26, le quorum est modifié.

3.10 (2023-268) Modification simplifiée n°1 du PLUi Est des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'engager la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi Est des Vals du Dauphiné et d'acter les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi Est des Vals du Dauphiné au public suivantes : au siège de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à La Tour du Pin, 22, rue de l'Hôtel de Ville 38110 LA TOUR DU PIN (Ouverture au public les lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 9h à 12h30), du vendredi 01/03/2024 au mardi 02/04/2024.

Habitat

3.11 (2023-269) Convention financière tripartite en vue de réaliser une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et les Communes de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit de valider la convention de participation financière pour l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et tous les documents annexés et de solliciter des subventions auprès de l'ANAH, de la Banque des Territoires et de la DRAC.

3.12 (2023-270) Convention de partenariat triennale 2024-2026 entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et adhésion 2024 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat triennale entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour les années 2024, 2025 et 2026, de valider la contribution de l'AGEDEN à hauteur de 97 638 € TTC pour l'année 2024, d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à l'AGEDEN au titre de l'année 2024 et de valider la cotisation pour l'adhésion à l'AGEDEN à hauteur de 100 € à imputer au service Développement Durable/Mobilités.

3.13 (2023-271) Contribution 2023 à l'ADIL de l'Isère et bilan 2022 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accepter le versement de la contribution 2023 à destination de l'Agence Départementale d'Information Logement (ADIL), pour un montant de 5 842 €.

4. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

Petite enfance :

4.1 (2023-272) Convention d'objectifs et de financement avec la crèche associative Les Mini-Pouces pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de financement avec la crèche associative Les Mini Pouces pour la période 2023-2027.

Sortie de Jean-Marc BOUVET à 21h44, le quorum est modifié.

4.2 (2023-273) Convention d'objectifs et de financement avec la crèche L'Arche des Ouistitis pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de financement avec la crèche L'Arche des Ouistitis pour la période 2023-2027.

Retour de Jean-Marc BOUVET à 21h46, le quorum est modifié.

4.3 (2023-274) Reversement de subvention à la crèche l'Arche des Ouistitis dans le cadre du dispositif crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'autoriser le Président à reverser à l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant l'Arche des Ouistitis la somme de 6 000 euros pour l'année 2022 et d'autoriser le Président à reverser la somme de 6 000 euros pour l'année 2023 dès que les fonds seront versés par la CAF.

Enfance :

4.4 (2023-275) Convention d'objectifs et de financement avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Les Petits Canuts à La Bâtie Montgascon pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec l'ALSH Les Petits Canuts pour la période 2023-2027.

4.5 (2023-276) Convention d'objectifs et de financement avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement La Tête dans les Etoiles – MJC EVS aux Abrets en Dauphiné pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec l'ALSH La Tête dans les Etoiles pour la période 2023-2027.

4.6 (2023-277) Convention d'objectifs et de financement avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement La Famille Tortue à St André le Gaz pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec l'ALSH La Famille Tortue pour la période 2023-2027.

4.7 (2023-278) Convention d'objectifs et de financement avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Les Petits Explorateurs à St Didier de la Tour pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec l'ALSH Les Petits Explorateurs pour la période 2023-2027.

4.8 (2023-279) Convention d'objectifs et de financement avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement AFR Vallée de la Bourbre à Val de Virieu pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec l'ALSH AFR Vallée de la Bourbre pour la période 2023-2027.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 22h26.

Publication le 21 décembre 2023